

Un plan d'action municipale pour assurer la tranquillité des Auxerrois

La délinquance diminue dans l'Yonne : c'est le résultat de la politique de fermeté conduite par le Gouvernement. Mais la baisse est moins rapide à Auxerre (-4% en 2007) qu'à Sens (-14%) et dans l'ensemble des villes du département (-8,6%). Surtout, le nombre de mineurs mis en cause par la police augmente à Auxerre (232 mineurs, soit +1,75%), contrairement à Sens (-10%) et dans les autres zones urbaines (-4%).

Face à cette « exception auxerroise », je propose que trois mesures soient mises en œuvre par la municipalité.

Première mesure : une mobilisation opérationnelle de la police municipale. Il est très rare qu'une police municipale se mette en grève, comme cela a été le cas à Auxerre ces derniers jours. Cela trahit un vrai malaise. Il faut remotiver la police municipale, lui fixer des objectifs clairs, la faire travailler en bonne intelligence avec la police nationale. Il faut aussi, dans le budget 2009, envisager de pourvoir les postes vacants : la tranquillité des Auxerrois doit être une priorité.

Deuxième mesure : l'organisation, à la mairie, de « rappels à la loi » solennels pour les jeunes qui commettent des incivilités. La loi du 5 avril 2007 donne aux communes des pouvoirs que le maire d'Auxerre n'utilise pas. Il ne s'agit évidemment pas pour le maire, ou son adjoint à la sécurité, de jouer le shérif ou le procureur. Mais il s'agit de convoquer le mineur et de lui indiquer fermement que la commune n'accepte pas un comportement qui perturbe le « bien vivre ensemble ».

Troisième mesure : l'installation, ponctuelle et encadrée, de quelques caméras de vidéo-protection. Il n'est évidemment pas question de couvrir la ville entière de caméras ou de stigmatiser tel ou tel quartier, mais d'utiliser la vidéo-protection à quelques endroits ciblés, comme les parkings. La vidéo-protection permet de dissuader et, en cas de problème, d'identifier l'auteur du délit. Et les libertés individuelles sont préservées puisque les caméras ne sont installées qu'après avis d'une commission présidée par un magistrat et autorisation du préfet. Il appartient à la ville d'Auxerre de solliciter l'appui financier du ministère de l'intérieur, qui a créé à cette fin un Fonds de prévention de la délinquance.

Voilà le plan d'action que j'ai proposé à Guy Ferez au nom du groupe "Auxerre ensemble" - en pratiquant, je crois, une opposition constructive.

Guillaume Larrivé

Conseiller municipal d'Auxerre